

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

Le revenu domanial des états allemands

Journal de la société statistique de Paris, tome 57 (1916), p. 313-324

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1916__57__313_0

© Société de statistique de Paris, 1916, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 8-9 — AOÛT-SEPTEMBRE 1916

I

LE REVENU DOMANIAL DES ÉTATS ALLEMANDS

Le titre de cette étude dit à lui seul que nous en excluons l'Empire. En effet, hors de l'Alsace-Lorraine, qui ne saurait avoir sa place ici, l'Empire ne possède aucun revenu domanial, soit domaine proprement dit, forêts ou chemins de fer. Il y a quelques années, nous aurions pu citer comme biens d'Empire le Trésor de guerre de Spandau et le Fonds des Invalides. Le premier avait été, on le sait, constitué en 1871 par un prélèvement de 120 millions de marks en or sur notre indemnité de guerre. Tout récemment, quand l'Allemagne prépara sa mobilisation financière, la loi du 3 juillet 1913 accrut ce trésor d'une somme égale de 120 millions de marks en or. On peut aujourd'hui considérer cette ressource comme épuisée sans retour. Quant au Fonds des Invalides, une loi de 1873 l'avait aussi formé par un prélèvement sur nos 5 milliards : il était, à l'origine, de 563 millions de marks, représentés surtout par des obligations de priorité de chemin de fer; les intérêts étaient consacrés à des pensions aux invalides de la guerre de 1870-1871. Mais à ces bénéficiaires s'en ajoutèrent successivement d'autres : invalides des guerres de 1866 et 1864, invalides de la marine et leurs descendants. Vainement une loi de 1906 essaya-t-elle de ramener le Fonds des Invalides à sa destination primitive; il était trop tard. Depuis longtemps, le capital était entamé, autant par le nombre trop accru des bénéficiaires que par les aliénations faites pour équilibrer le budget. Réduit déjà à 464 millions en 1891, le Fonds des Invalides n'était déjà plus que de 368 millions de marks en 1900 et de 124 millions en 1908. Une loi de 1909 l'a fait disparaître des rubriques budgétaires et le service des pensions a été attribué au budget général.

Un seul bien peut être aujourd'hui regardé comme étant chose d'Empire, c'est le canal de Kiel à Brunsbüttel, de la Baltique à la mer du Nord, dont le

rapport brut a été, en 1913, de 4.800.000 marks. C'est donc un bien faible revenu, et encore ne faudrait-il pas mettre en face les frais de l'exploitation; mais on sait que ce n'est point dans un but économique que cette œuvre a été exécutée.

Les États particuliers seuls possèdent des biens domaniaux dont nous allons étudier la composition et la valeur. Parmi ces biens, nous distinguerons :

- 1° Les biens domaniaux proprement dits avec les forêts;
- 2° Les mines et les exploitations industrielles;
- 3° Les chemins de fer.

Nous considérerons séparément ces divers éléments pour chacun des États, au moins pour les principaux. Nous ferons ensuite une récapitulation du revenu domanial global que les statistiques allemandes comprennent dans les revenus industriels (*Erwerbs Einkünfte*) et nous montrerons leur part dans le revenu total de chacun des États confédérés.

A) REVENUS DES DOMAINES ET DES FORÊTS

I. ROYAUME DE PRUSSE. — 1. *Domaine*. — L'État prussien possède en tant que domaine proprement dit une étendue de plus de 436.000 hectares. La majeure partie de ces domaines se trouve dans les provinces orientales. Celles de l'Ouest, en effet, les nouvelles provinces de la monarchie — Schleswig-Holstein, Hanovre, Westphalie, Hesse-Nassau et Prusse Rhénane — ne renferment pas plus de 52.000 hectares de la surface totale des domaines, soit seulement 14,5 %. Parmi les provinces de l'Est (Voir le tableau I), les deux provinces de Prusse et la Poméranie viennent au premier rang : à elles trois, elles détiennent près de la moitié des domaines du royaume, environ 202.000 hectares ou 46,7 %. Elles font ainsi un absolu contraste avec les deux provinces de l'Ouest, Westphalie et Prusse Rhénane, où l'étendue domaniale est presque insignifiante, seulement 1.720 hectares.

Ce domaine de l'État se compose d'exploitations agricoles au nombre de plus de 1.000 (1.044 en 1913), louées à des particuliers; ce sont les *Verpachtete Domänenvorwerke*. En outre, il y a quelques domaines en régie (*Selbstwirtschaftliche Domänenvorwerke*), c'est-à-dire gérés par un traitant pour le compte de l'État. Mais ce genre d'exploitations est fort rare; leur étendue totale n'est que de 1.553 hectares répartis en une quarantaine d'exploitations : elles se trouvent exclusivement dans le Brandebourg (domaines de Dahlen), la Poméranie (Köslin) et la Prusse Rhénane, où il y a le domaine de l'Eifel (district d'Aix-la-Chapelle) et les vignobles domaniaux des districts de Trèves et Coblenz. Ces *Weingüter* représentent à eux seuls près de la moitié des domaines en régie, 762 hectares.

Le revenu total des domaines affermés était en 1913 de plus de 17 millions de marks, soit une moyenne de 40 marks par hectare. Ce taux était de 36,5 marks pour les provinces de l'Est, avec un minimum de 21,5 marks dans la Prusse Orientale et de 60,5 marks dans les provinces de l'Ouest, avec un maximum de 80 marks par hectare dans la Saxe prussienne. Mais, à ces 17 millions de marks de revenus, il faut joindre le rapport que tire l'État des industries se

rattachant aux domaines, telles que moulins, pêches, etc. Le total du revenu brut du domaine était évalué en 1913 à une somme de 34 millions de marks sur lesquels le revenu net était de 15.500.000 marks. Ce chiffre avait été sensiblement le même dans les cinq dernières années.

2. *Forêts.* — Au chapitre des forêts, il y a accroissement à la fois comme étendue et comme produit. Les forêts constituent évidemment une grosse part des propriétés domaniales de rapport. Dans l'espace des dernières années 1906-1911, l'État prussien n'a aliéné que 9.000 hectares de bois et en a acquis plus de 100.000, et, tandis qu'il n'a dépensé que 43 millions de marks pour ses achats, soit 430 par hectare, ses ventes lui ont rapporté une somme de près du double, 82 millions de marks, soit 9.111 par hectare. L'étendue totale des forêts de l'État, dans le royaume de Prusse, qui était de 2.950.000 hectares en 1906, était en 1913 de 3.030.000, soit près du tiers de la superficie forestière totale du Royaume, exactement 30 %. Elles se répartissaient en 1.050 exploitations (*Betriebe*) dont la plupart, près de 750, comprenaient plus de 1.000 hectares.

Ici, comme pour le domaine proprement dit, mais toutefois dans une proportion moindre, la majeure partie des forêts domaniales appartient à la région orientale de la monarchie; elles y occupent une surface de 2.240.000 hectares, soit 70 % du domaine forestier de l'État. Sur ce total, les provinces de Prusse et le Brandebourg possèdent plus de la moitié : 1.430.000 hectares, dont plus de 530.000 pour la seule Prusse Orientale. Dans la région de l'Ouest, l'État ne détient que 800.000 hectares de forêts, soit 28,5 % de l'étendue forestière totale de cette région, tandis que cette proportion est de 41,5 % dans l'ensemble des provinces orientales. Cette étendue est particulièrement faible dans le Schleswig-Holstein et la Westphalie.

Le rapport du domaine forestier est en progrès constants; de 71 millions de marks en 1900 (1), il s'élève à 113 millions en 1909 et il était porté à 155 millions de marks au budget de 1913. Le revenu net, qui était de 35 millions en 1900 et de 57 millions en 1909, était, pour 1913, évalué à 78 millions de marks. Dans ce total se trouvent compris un peu plus de 700.000 marks pour les revenus de la chasse et près de 140.000 pour ceux des tourbières, dont la majeure portion est afférente à la Prusse Orientale (54.000 marks). Le rapport à l'hectare était de 24 marks en 1900, de 38 en 1909 et de 52 en 1913.

Si, au lieu de considérer l'ensemble du domaine forestier, on regarde le domaine véritablement exploité, on constate le même progrès. La surface forestière plantée en bois exploitables, qui était de 2.554.000 hectares en 1904, était, en 1911, de 2.690.000 et le produit de la vente des bois passait, dans le même temps, de 109 à 133 millions de marks, soit de 43 à 50 marks par hectare. Le produit maximum est celui de la Saxe et de la Silésie, avec 63 et 72 marks par hectare; le minimum, 38 marks par hectare, appartient aux provinces de Posen et de Hesse-Nassau.

(1) Du revenu brut des forêts, il faut déduire une somme de 7.720.000 marks qu'une loi de 1820 assigne en rente au fidéicommiss de la couronne.

TABLEAU I

**Répartition par provinces des domaines fonciers de l'État prussien
— domaines proprement dits et forêts — en 1913.**

Provinces	Domaines proprement dits		Forêts	
	Exploitations affermées		Étendue	Rapport brut évalué en marks (1913) de la surface exploitée
	Nombre	Étendue		
		Hectares	Hectares	
Prusse Orientale. . .	109	67.300	534.000	21.260.000
Prusse Occidentale. .	164	69.800	432.000	15.071.000
Brandebourg.	84	50.510	431.000	21.764.000
Poméranie.	136	63.950	238.000	9.548.000
Posen.	103	48.400	248.000	8.678.000
Silésie.	81	38.210	169.000	11.200.000
Saxe.	96	46.000	188.000	10.880.000
Schleswig-Holstein. .	37	6.510	44.200	1.685.000
Hanovre.	156	31.200	254.000	12.298.000
Westphalie.	3	1.510	51.000	3.463.000
Hesse-Nassau.	73	12.500	261.000	9.613.000
Prusse Rhénane. . . .	2	210	167.000	7.912.000
Total.	1.044	436.100	3.030.000	133.372.000

BAVIÈRE. — Dans le royaume de Bavière, le domaine agricole est presque exclusivement forestier. Hors les bois, il ne comprend en effet qu'une surface de 42.500 hectares de biens-fonds ou *Liegensehaften* et d'un vignoble en Haute-Franconie. Les forêts, par contre, ont une étendue de 936.000 hectares, dont 820.000 productifs, ainsi répartis entre les provinces :

1 ^o Haute-Bavière. . .	187.000	5 ^o Haute-Franconie. .	94.000
2 ^o Basse-Bavière. . .	67.000	6 ^o Moyenne-Franconie	79.000
3 ^o Palatinat.	114.000	7 ^o Basse-Franconie. .	99.000
4 ^o Haut-Palatinat. . .	112.000	8 ^o Souabe.	68.000
Total. . . ;			820.000

L'ensemble des forêts domaniales, y compris les pâtures ou *Triften*, représente 35,6 % de la superficie forestière du royaume, soit une proportion un peu supérieure à celle que nous venons de voir dans l'État prussien, et le rapport brut à l'hectare y est aussi plus élevé : 80 marks. Comme en Prusse, le revenu des forêts montre une remarquable progression : de 24 millions de marks en 1885, il s'élevait à 38 millions en 1900 et était évalué au budget de 1914 à un total de près de 66 millions de marks ; il s'accroissait donc de près de 160 % dans l'espace des trente dernières années. Quant au revenu net, il était, en 1911, de 35 millions de marks : c'était, par rapport au revenu brut, un taux de 64 %, même supérieur à celui de la Prusse, 53 %.

SAXE. — Comme la superficie totale du royaume, celle du domaine et des forêts est ici peu considérable. Le domaine se compose de terres affermées

(*Intraden*), de biens appelés *Kammergüter*, dont la surface globale atteint à peine 3.600 hectares : leur revenu n'était même pas de 800.000 marks en 1912. Les forêts occupent certainement une étendue plus vaste, plus de 180.000 hectares. Leur revenu brut était, en 1913, de plus de 19 millions de marks, soit plus de 106 marks par hectare, donc supérieur au rapport des forêts des États prussien et bavarois. Quant au revenu net, on l'évaluait à plus de 10 millions de marks.

WURTEMBERG. — Dans ce quatrième royaume de l'Empire, le domaine proprement dit est plus du double du précédent, près de 9.000 hectares, composés de métairies et petites fermes. Mais l'étendue forestière domaniale n'y est guère supérieure à celle de la Saxe, seulement de 196.000 hectares, soit près du tiers de la surface boisée totale du Wurtemberg. Parmi les forêts domaniales, on compte 6.500 hectares de forêts de la couronne, dont le rapport fait par conséquent partie de la liste civile. Les forêts de l'État produisent un revenu brut de près de 20 millions de marks, soit un peu plus de 100 marks à l'hectare : le revenu net est de près de 13 millions, soit 65 % du rapport brut.

LES GRANDS-DUCHÉS DE L'EMPIRE. — Parmi ce genre d'États, ce sont les deux Mecklembourgs qui, vu leur constitution encore féodale, possèdent la majeure proportion de domaines. Dans le Mecklembourg-Schwerin, la surface du domaine proprement dit est de près de 55.000 hectares, répartis en 137 exploitations ou *Güter*, avec une étendue moyenne de 400 hectares. Les forêts domaniales y ont une surface de 109.000 hectares; c'est le chiffre maximum des grands-duchés. Le produit global des terres domaniales était de 8.700.000 marks en 1912, dont 3.900.000 pour les forêts; ce n'était que 36 marks par hectare. Dans le Mecklembourg-Strelitz, les terres du domaine sont encore plus vastes, 58.700 hectares, ce qui, joint aux 42.000 hectares de forêts, donne un total de plus de 100.000 hectares de biens domaniaux; c'est le tiers — et même plus — de la superficie de ce petit État. Nulle part, les terres domaniales ne prennent une telle proportion de l'ensemble du sol. En outre, ce grand-duché est un des rares États allemands où le domaine proprement dit a une surface plus considérable que les forêts. Le revenu total des biens domaniaux y était, en 1912, de 2.850.000 marks environ, dont un peu moins d'un million pour les forêts.

Mais la situation du domaine ne donne pas un aperçu suffisant du revenu de ces deux États. Il faut tenir compte des terres qui appartiennent en propre à la dynastie et qu'on ne peut vraiment pas considérer comme une propriété particulière. Or, dans le Mecklembourg-Schwerin, les domaines du souverain — *Landesherrliche Domänen* — ont une superficie de plus de 5.600 kilomètres carrés, soit 43 % de l'étendue totale du grand-duché. Cela surpasse donc de beaucoup celle du domaine, au sens que nous attachons à ce mot.

Parmi les autres grands-duchés, Bade et Hesse-Darmstadt possèdent le domaine le plus étendu. La surface du domaine badois est de plus de 113.000 hectares, dont 96.000 environ sont constitués par les forêts; près de la moitié des bois de l'État appartient naturellement à la Forêt-Noire. Cela représente le quart de l'étendue forestière totale du grand-duché. Sur l'ensemble des

forêts domaniales, environ 5.000 hectares forment les « forêts de la couronne ». Le revenu total des biens domaniaux était évalué (budget de 1913) à près de 12 millions de marks. Dans la Hesse-Darmstadt, les forêts domaniales occupent un peu plus du quart de la surface boisée du pays; 71.000 hectares, mais, à l'opposé du grand-duché de Bade, la grande majorité des forêts appartient à la couronne, 66.000 hectares. Le reste du domaine comprend, sous le nom de *Kameral Domänen*, des exploitations agricoles et des vignes : le rapport total du domaine était, en 1912, de plus de 6.600.000 marks, dont plus de 5 millions pour les forêts.

Dans l'Oldenbourg et la Saxe-Weimar, le domaine est moins étendu. Dans la Saxe, la proportion de l'étendue domaniale à la superficie totale de l'État est plus considérable, 15,6 %, que dans l'Oldenbourg, 10,5 %. Cela tient à ce que les forêts y occupent une place plus considérable, 47.000 hectares contre 9.175 pour le domaine proprement dit, tandis que, dans l'Oldenbourg, celui-ci mesure plus de 41.000 hectares pour 27.000 seulement de forêts. La nature différente du sol suffit à expliquer cette dissemblance. Dans l'Oldenbourg, la forêt domaniale équivaut à près de 40 % de la surface forestière totale du pays, tandis que, dans la Saxe-Weimar, cette proportion est de 20 %. Le revenu du domaine est sensiblement plus élevé dans ce dernier État; il était (1912), de plus de 3 millions de marks contre un peu plus de 800.000 dans l'Oldenbourg. Le revenu des forêts notamment ressortait à 51 marks par hectare dans la Saxe-Weimar et seulement à 13 marks dans l'Oldenbourg, ce qui s'explique encore par la différence du sol et des essences de la forêt.

AUTRES PETITS ÉTATS. — La plupart des petits États, même les villes libres (excepté Brême) possèdent des terres domaniales. Sauf à Lübeck et Hambourg, les forêts en constituent la majeure partie; elles ont, par rapport à l'étendue totale des États respectifs, une surface considérable dans les duchés de Brunswick, d'Anhalt, de Saxe-Meiningen et dans la principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt. Dans ce petit État, qui ne mesure même pas 950 kilomètres carrés, le domaine, grâce aux forêts, en occupe plus de 290, soit 32,3 %. Cette proportion n'est guère égalée que dans le duché de Brunswick, où les terres domaniales ont une étendue de 1.132 kilomètres sur un total de 3.672, soit 31 %. Pour l'ensemble des petits États, les recettes du domaine étaient évaluées en 1912 à plus de 20 millions de marks, dont plus de 12 millions pour les forêts; dans ce dernier chiffre, le Brunswick comptait pour plus de 5 millions de marks.

En résumé, l'ensemble du domaine foncier des divers États allemands a une superficie de 5.700.000 hectares, soit plus du dixième de leur superficie totale. La moindre partie de cette surface se compose du domaine proprement dit, près de 770.000 hectares. Tout le reste est constitué par les forêts domaniales (y compris 257.000 hectares de *Kronforsten*) dont l'étendue forme exactement le tiers de la surface forestière totale de l'Empire. En France, cette proportion n'est que de 11 %. Ce qui est aussi intéressant de constater, c'est le progrès très sensible réalisé dans le revenu du domaine foncier des États allemands. En 1873, ce revenu n'était que de 102 millions de marks; en 1913, il s'élevait à 348 millions : il avait donc plus que triplé. Dans le royaume de Prusse, cette

progression était plus que du quadruple : 190 millions au lieu de 45 millions de marks. Il n'est que juste de reconnaître le développement que la science dite « camérale » a pris dans les universités germaniques.

B) LES MINES

1. PRUSSE. — Une des richesses du domaine de l'État prussien est constituée par les mines et leur exploitation; cela forme l'ensemble des exploitations fiscales, *Etatswerke*. Nous n'avons pas à rappeler ici le grand avantage que valut à la Prusse l'acquisition des mines de Silésie au milieu du dix-huitième siècle et de celles de la région rhénane après 1815. Donnons d'abord ci-dessous un ensemble des exploitations minérales de l'État prussien.

TABLEAU II

Exploitations minérales du royaume de Prusse.

Nature des mines	Nombre d'exploita- tions	Production en 1913	Valeur en 1913
—	—	Tonnes	Marks
Houille	22	19.173.000	258.000.000
Lignite	5	4.330.000	1.040.000
Fer.	2	90.000	17.600.000
Plomb, cuivre, zinc.	5	67.000	13.400.000
Sel, potasse	5	452.000	9.800.000
Carrières.	3	»	2.900.000
Salines	5	120.000	8.220.000
Ambre	1	390	3.620.000
Totaux	48	24.232.390	314.580.000

L'État prussien retire donc de ses exploitations minérales une somme de 315 millions de marks (produit brut).

Mais voyons le détail de cette catégorie de revenus. D'abord le plus important, celui des mines de houille. Leur rapport, avons-nous dit, est de 258 millions de marks; sur ce chiffre, plus de 211 millions reviennent au charbon, le reste au coke et à divers produits de la houille. La répartition géographique des houillères fiscales prussiennes est la suivante :

Provinces	Bassin houiller	Nombre de mines	Production (1913) en tonnes	Valeur (1913) en marks
—	—	—	—	—
Silésie.	Zabrze.	4	5.815.000	55.806.000
Westphalie.	Recklinghausen.	4	2.766.000	30.239.000
Prusse Rhénane	Sarrebrück.	12	10.187.000	121.225.000
Hanovre(*)	Deister	1	405.000	4.349.000
Total (à l'exclusion des dérivés de la houille)		21	19.173.000	211.619.000

(*) Y compris une partie de la mine d'Obernkirchen dans la principauté de Schaumbourg-Lippe.

C'est, on le voit, dans le bassin de Sarrebrück que se trouve la principale

richesse minérale du domaine. Elle donne plus de moitié du produit total, comme quantité et comme prix. Dans ce bassin, l'État prussien détient presque tout, 98,7 %; cette proportion est de 17,4 dans le bassin de la Westphalie et seulement de 2,6 % dans celui de la Haute-Silésie. Le produit net, soit le bénéfice de l'exploitation purement houillère, était évalué, en 1913, à près de 20 millions de marks (19.760.000 marks) soit 9,3 %. Cette moyenne est celle du bassin hanovrien : elle s'élevait à 13,8 % en Silésie, mais n'était que de 8 dans les mines de la Sarre et seulement de 6 % à peine en Westphalie.

Le lignite est un produit de la Saxe prussienne; les mines sont au nombre de cinq, situées dans la province de Saxe, à Eggerdorf et Loderbourg.

Les mines métalliques se trouvent pour le fer dans la Hesse-Nassau, à Dillenburg; pour le plomb, dans la Haute-Silésie, à Tarnowitz; pour le zinc, cuivre et argent, dans le Harz, à Clausthal et Rammelsberg. La production de l'argent en particulier ne dépasse pas une valeur de 2 millions de marks; celle du cuivre est de 3.500.000 marks. A ces mines se trouvent annexées des usines pour le travail du minerai, des fabriques de machines, de quincaillerie, toutes exploitées par l'État.

Les sels de potasse et les salines sont aussi une branche importante du revenu domanial. Les foyers d'exploitation sont notamment pour les potasses : Stassfurt, dans le district de Magdebourg (Saxe prussienne); Bleichrode, près de Halberstadt; Vienenbourg, dans le Hanovre. Les salines sont principalement celles de Schönebeck et Dürrenberg, près de Stassfurt et de Hohensalza en Silésie. Salines et sels de potasse donnent un bénéfice net sensible : il était évalué à près de 6.400.000 marks, soit 32 % du revenu brut, en 1913.

Enfin, parmi les autres exploitations fiscales, il y a encore des carrières à Rudersdorf dans le Brandebourg, du gypse dans le Lünebourg et l'ambre de la Baltique, que déjà les Romains allaient chercher sur la côte du Samland, non loin de Königsberg. Enfin au fisc prussien appartiennent aussi des eaux minérales avec les *Badanstalten* correspondants, par exemple Langenschwalbach, Schlangenbad, Ems dans le Taunus, et une station balnéaire de la mer du Nord, l'île de Norderney.

AUTRES ÉTATS. — Parmi les États allemands autres que la Prusse, peu possèdent un domaine minier. Le Brunswick et le Schaumbourg-Lippe exploitent en commun avec la Prusse, le premier les mines de Clausthal dans le Harz, le second celles d'Obernkirchen. Dans le Brunswick, le produit du domaine minéral est d'environ 4 millions de marks (1912); c'est aussi à peu près celui du duché d'Anhalt. Dans le grand-duché de Bade, ce chiffre n'atteint pas 1.300.000 marks. Il est plus élevé dans le Wurtemberg avec plus de 9 millions. Dans deux États, le produit est de plus de 20 millions de marks : la Bavière et la Saxe. Dans la Bavière, l'État détient et exploite de la houille et du lignite dans le Palatinat rhénan et le Haut-Palatinat; leur production globale n'est pas très considérable, 70.000 tonnes en 1913. Dans la Basse-Franconie, des mines de fer appartiennent à l'État (production : 120.000 tonnes). Enfin l'État également est propriétaire d'usines métallurgiques dans le Palatinat.

Dans le royaume de Saxe, le domaine minéral est composé de la façon suivante :

	Marks
1 ^o Houille de Zauckerode (265.000 tonnes).	2.900.000
2 ^o Lignite de Leipnitz (23.600 tonnes).	100.000
3 ^o Minerais de Freiberg (7.800 tonnes).	460.000
4 ^o Usines métallurgiques de Freiberg.	23.940.000
5 ^o — de couleurs d'Oberschlema.	1.260.000
6 ^o Fours à chaux	150.000
7 ^o Manufacture royale de porcelaine (à Meissen)	2.240.000
Total.	31.050.000

A l'année 1911, le produit brut était donc plus élevé que d'ordinaire; toutefois le revenu net ne dépassait guère 2 millions de marks.

C) LES CHEMINS DE FER

Les chemins de fer constituent, en Allemagne, l'élément principal du domaine utile de l'État. En effet, c'est à l'État — Empire et États particuliers — qu'appartient la très grande majorité des voies ferrées. Sur les 63.000 kilomètres de chemins de fer existant dans l'Empire en 1913, plus de 58.000 (58.300) sont la propriété des États, soit une proportion de 94 %. Elle n'était que de 55 % en 1872. Chaque entité politique de la Confédération, Empire et États particuliers, est donc propriétaire de ses chemins de fer, dont les recettes et dépenses figurent à son budget. Mais, pour l'exploitation, les voies ferrées sont groupées en un petit nombre d'« Unions d'exploitation » (*Betriebsgemeinschaften*) sous la dénomination de l'État principal exploitant. Ces groupes sont au nombre de huit; nous en donnons ci-dessous le détail avec la longueur de leurs lignes respectives, le capital qu'elles représentent, le total de leurs recettes brutes et nettes.

TABLEAU III

Groupes d'exploitation des chemins de fer allemands en 1912.

Groupes	Longueur — Kilomètres	Capital investi — 1.000 marks	Recettes	
			brutes	nettes
			1.000 marks	
1. Prusse	37.150	11.100.000	2.343.000	540.000
2. Bavière.	8.030	2.180.000	310.000	95.000
3. Saxe.	3.350	1.162.000	194.000	45.000
4. Wurtemberg.	2.100	790.000	87.000	21.000
5. Bade.	1.780	840.000	115.000	30.000
6. Hesse.	1.240	360.000	50.000	16.000
7. Mecklembourg-Schwerin	1.140	144.000	21.000	4.000
8. Oldenbourg.	600	95.000	20.000	3.000
Total.	55.390	16.671.000	3.140.000	754.000
9. Empire.	2.000	818.000	154.000	32.000
Total général . .	57.390	17.489.000	3.294.000	786.000

Avec l'Empire, on aurait donc un total de 3 milliards 294 millions de recettes

brutes et de 786 millions de recettes nettes pour un capital de près de 17 milliards 500 millions de marks. Mais il ne saurait être question ici des chemins de fer impériaux presque uniquement composés du réseau alsacien-lorrain et luxembourgeois.

Les chemins de fer prussiens forment donc, comme cela est naturel, la portion la plus importante du réseau allemand. Mais cette rubrique comprend la plupart des voies ferrées des petits États, et même, depuis 1897, les chemins de fer hessois sont exploités en commun avec la Prusse. Dans les chemins de fer bavarois sont compris 150 kilomètres environ de lignes non bavaroises, appartenant à la Prusse, à la Saxe-Weimar, à l'Alsace-Lorraine et même à l'Autriche. Le royaume de Saxe exploite aussi environ 50 kilomètres de chemins de fer autrichiens et des lignes appartenant à d'autres États (Prusse, Saxe-Altenbourg, les deux Reuss). Au Wurtemberg se rattachent près de 200 kilomètres de voies ferrées de la Prusse, de la Bavière et de Bade. Parmi les lignes badoises, il y a notamment 41 kilomètres de chemins de fer suisses. Le Mecklembourg-Schwerin (réseau Frédéric-François) exploite les voies du Mecklembourg-Strelitz, et l'Oldenbourg environ 100 kilomètres de voies prussiennes.

Au total, exception faite du réseau de l'Empire, les divers États allemands possèdent plus de 55.000 kilomètres de chemins de fer, représentant un capital de 16 milliards 700 millions de marks ou plus de 20 milliards 800 millions de francs, soit près de 375.000 francs par kilomètre. L'ensemble de leurs recettes, soit près de 3 milliards 300 millions de marks, forme plus de la moitié des recettes totales des États allemands réunis. Le rapport net ou le bénéfice tiré des chemins de fer par les États confédérés était, en 1912, de 754 millions de marks, soit plus de 940 millions de francs, ou près du quart de la recette brute. En 1913, l'excédent des recettes a dépassé 1 milliard 100 millions de marks ou 1 milliard 375 millions de francs.

CONCLUSION

Notre conclusion nous sera donnée par la récapitulation même des éléments du domaine que nous venons de voir pour les divers États allemands (Voir le tableau IV). Le total des produits du domaine, soit domaine proprement dit avec les forêts, les mines et les chemins de fer, était, en 1912-1913, de près de 4 milliards de marks ou de 5 milliards de francs, se répartissant de la façon suivante :

Domaine proprement dit	54.000.000
Forêts.	294.000.000
Mines.	395.000.000
Chemins de fer.	3.260.000.000
Total.	<u>4.003.000.000</u>

Comme l'ensemble des budgets des divers États comportait en 1913 environ 7 milliards 300 millions de marks de recette, la part afférente aux produits domaniaux y était de plus de moitié, exactement 54,3 %. Le premier rang sous ce rapport appartient à la Prusse, avec une proportion de 70 %. Si l'on

capitalise au taux de 5 % le revenu brut de ces biens domaniaux, on a un total de 80 milliards de marks ou de 100 milliards de francs, ce qui constitue vraiment la valeur des propriétés des États allemands. Pour le royaume de Prusse, d'après les chiffres du budget de 1913-1914, le capital des ressources domaniales serait de près de 60 milliards de marks, soit 75 milliards de francs. Pour les principaux États de l'Empire après la Prusse, ce capital serait de 10 milliards de francs pour la Bavière, de 6 milliards pour la Saxe, de 2 milliards 500 millions pour le Wurtemberg et d'un peu plus pour le grand-duché de Bade.

TABLEAU IV

Revenu domanial des États allemands (en milliers de marks).

États	Domaine proprement dit	Forêts	Mines	Chemins de fer	Total	Pour cent du budget respectif
Prusse	35.000	155.000	334.000	2.456.000	2.980.000	70,0
Bavière	1.900	61.000	20.500	310.000	393.400	51,0
Saxe	800	16.200	21.000	193.000	231.000	50,5
Wurtemberg	1.200	20.000	9.400	88.000	118.600	47,1
Bade	»	11.300	1.300	116.000	128.600	48,0
Hesse	1.600	5.100	200	50.000	56.900	50,0
Mecklembourg-Schwerin . .	5.000	3.900	»	21.000	29.900	61,0
Saxe-Weimar	660	3.200	»	»	3.860	24,0
Mecklembourg-Strelitz . .	1.850	990	»	»	2.840	44,0
Oldenbourg	900	830	»	20.500	22.230	46,0
Brunswick	2.400	5.200	4.000	2.630	14.230	49,0
Saxe-Meiningen	250	3.800	»	»	4.050	44,0
Saxe-Altenbourg	»	600	»	»	600	10,0
Saxe-Cobourg	»	1.900	»	»	1.900	26,0
Anhalt	2.200	1.500	4.450	»	7.150	42,0
Schwarzbourg-Sondershau- sen	»	1.680	»	»	1.680	45,0
Schwarzbourg-Rudolstadt .	210	1.340	»	»	1.550	46,0
Waldeck	15	»	»	»	15	1,5
Reuss (1 et 2)	»	»	»	»	»	»
Schaumbourg-Lippe	»	46	»	»	46	4,6
Lippe	10	50	»	»	60	1,5
Lubeck	335	180	»	»	515	4,5
Brême	»	»	»	1.000	1.000	2,0
Hambourg	160	20	»	650	830	4,0
Totaux	54.590	293.836	394.850	3.258.780	4.002.056	54,3

Dans ce total des produits domaniaux, nous ne comprenons pas certains revenus, tels que les loteries d'État, que les statistiques allemandes qualifient de revenus industriels (*Erwerbseinkünfte*), comme les revenus domaniaux, mais que nous ne pouvons considérer à ce point de vue. Leur rapport total était, en 1912, d'environ 300 millions de marks.

Ce qui est le plus important pour nous, c'est de voir le produit net des biens domaniaux allemands; ce qui constitue vraiment l'élément susceptible de gager un emprunt. Ce produit était le suivant en 1912-1913 :

Domaine proprement dit	32 millions de marks.	
Forêts.	148	—
Mines.	18	—
Chemins de fer (1).	1.100	—
Total.	1.298 millions de marks.	

Le rapport net du domaine peut donc être évalué à une somme de près de 1 milliard 300 millions de marks ou 1 milliard 625 millions de francs. Les chemins de fer, on le voit, en forment de beaucoup la majeure partie, plus de 84 %. La part des forêts est de 11,3 % ; celle du domaine proprement dit et des mines n'est que de 2,4 et 1,7 % respectivement. C'est, du reste, pour les mines que le rapport du produit net au produit brut est le moins accusé, seulement de 4,5 %, tandis que ce taux est de 34 dans les chemins de fer, de 50 dans les forêts, de 63 % dans le domaine proprement dit.

Le revenu net global du domaine des États allemands, tel que nous venons de le voir, peut gager à 5 % un emprunt de plus de 32 milliards. C'est une considération non négligeable, lors de la signature du traité à imposer à nos agresseurs.

Paul MEURIOT.